



Une entreprise est domiciliée à notre adresse

Par varex

Bonjour,

lorsque ma femme a voulu créer son entreprise et la domicilier à notre adresse, elle s'est rendue compte qu'une adresse était déjà domiciliée à notre adresse.

Il s'agit de la fille de l'ancienne propriétaire.

Nous avons réussi à la contacter il y a pas mal de temps via les réseaux sociaux pour lui demander de faire le nécessaire afin de ne plus être domiciliée chez nous.
Elle a affirmé avoir fait le nécessaire mais rien ne change.

Quand on lui a demandé où ça en était, elle nous a pas reçu de manière très amicale. Quand nous lui avons dit que nous allions entamer des démarches juridiques, elle nous a dit de faire ce qu'on avait à faire.

Je voudrais savoir quelle est la marche à suivre pour aboutir à une solution.

Cordialement.

Par kang74

Bonjour

Avez vous utilisé comme source d'information l'insee ?

En effet , de nombreux sites ne sont pas à jour, et même si l'entreprise est radiée à cette adresse, elle peut encore apparaître dans les moteurs de recherche ;

Enfin je ne vois pas le préjudice pour vous, donc ne comprend pas les démarches judiciaires dont vous parler ...

Par TUT03

Bonjour

j'ajouterai, pour information, que si vous recevez du courrier destiné à l'entreprise en question, ne l'acceptez pas, ne l'ouvrez pas , il faut le déposer, intact, dans une boîte de la poste en indiquant NPAI = N'habite pas à l'adresse indiquée en gros sur l'enveloppe

Par Rambotte

Bonjour.

Et surtout, à mon avis, rien interdit d'avoir plusieurs entreprises à la même adresse ?

C'est le site où vous avez voulu "créer" l'entreprise qui a remonté une erreur "création impossible, une entreprise existe déjà à cette adresse" ?